



**Centre Hospitalier Universitaire
de Montpellier**

Direction des Travaux, du Biomédical et du Patrimoine

**PROCEDURE - GMAO-PROC-0740
Gestion des armoires Electriques,
Sur plans et en GMAO**

Objet:

Cette procédure décrit la marche à suivre suite à une demande de création d'armoire électrique.

Il y a trois types de demandes :

- les demandes suite à une fiche de liaison
- les demandes faites par les conducteur d'opération ou le BET
- les demandes au travers du site Intranet de la BDP

1. Demande Suite à une fiche de liaison

Il y a deux étapes :

a) Première étape :

Suivant la procédure "fiche de liaison" GMAO-PROC-0622, l'UGAA renseigne la fiche de liaison en mettant un numéro de commande MAGH2. La BDP reçoit dans sa "BALF" un mail.

Normalement les armoires sont déjà créées.

La BDP sur chaque armoire concernée doit :

- remplir le champ "N° commande MAGH2".
- Valoriser l'équipement.(Prix HT)
- Donner un numéro d'inventaire (Dernier dans la liste des 20084..... en GMAO)
- Par courrier envoyer l' ou les Etiquette(s) à l'atelier

ATTENTION : ce n'est pas parce que le numéro d'équipement de la fiche de liaison concerne une armoire, qu'il ne peut pas y en avoir d'autre dans le commentaire. Donc bien vérifier le commentaire De la fiche de liaison.

On peut visualiser dans la fenêtre "ORMAG2" la commande et éventuellement le devis s'il est attaché a la fiche de liaison.

PS: ce n'est pas encore à ce moment qu'il faut modifier les plans, schémas et synoptiques. Il faudra attendre la clôture de l'OT d'installation (généralisé automatiquement une fois cette première étape terminée.)

b) Deuxième étape :

Toujours suite à la même procédure "fiche de liaison", à la clôture de l'OT d'installation, la BDP reçoit un mail.

L'OT d'installation comprend tous les renseignements nécessaires à compléter la GMAO et la Base de plan. Si ce n'est pas le cas, la BDP devra contacter l'atelier ou pourra rouvrir l'OT en indiquant dans le commentaire c'est besoins.

La BDP doit en GMAO conformément à l'instruction "INST TECH/019":

- monter la structure de l'armoire
- Modifier les schémas, le synoptique
- Modifier et imprimer en PDF le plan d'implantation.
- Diffuser par mail les schémas "DWG" modifiés et le plan d'implantation "PDF"

2. Demandes faites par un conducteur d'opération ou le BET.

Les conducteurs d'opération, ou le BET peuvent également avoir besoins de numéros d'armoires, suite pour leur projet (chantier ou opération en interne).

Ils ont également une procédure qui permet de faire leur demande à la BDP : "INST TECH/019"

La BDP doit:

- a) Créer la ou les armoire(s) électrique(s) ; statut "NR" (Installé non renseigné) et dans le champ "description" devra mettre (projet) + ARMOIRE ELECTRIQUE + nom du chantier + établissement + zone + initiale du demandeur
- b) Faire passer les étiquettes au demandeur.
- c) Attendre le DOE pour finaliser les renseignements.

3. Demande au travers du site Intranet de la BDP.

Ces demandes sont normalement occasionnelles, il arrive qu'un électricien s'aperçoive qu'une armoire n'est pas référencée (manque étiquette ou jamais référencée).

Au travers du site Intranet de la BDP, il fera sa demande en indiquant sa localisation, son père et son départ (Structure en GMAO)

La BDP doit s'assurer de son inexistence

- Par rapport à son emplacement (plan d'implantation).
- (Si l'électricien donne le numéro du départ), Par rapport au schéma du père.
- Egalement par rapport à la GMAO.

Si c'est bien le cas, comme précédemment :

La BDP doit en GMAO conformément à l'instruction "INST TECH/019":

- monter la structure de l'armoire
- Modifier les schémas, le synoptique
- Modifier et imprimer en PDF le plan d'implantation.
- Diffuser par mail les schémas "DWG" modifiés et le plan d'implantation "PDF"
- Par courrier envoyer l'étiquette à l'atelier.